

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20250407-D2025222-DE
Reçu le 09/04/2025

délibération :
D_2025_2_22

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Monsieur Anthony DOUET, Adjoint, pour le Maire empêché.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 31 Mars 2025

Présents : 14

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 17

**Objet : Fonds de concours
SDEG16 : remplacement des
sources à décharges par des
LED**

Pouvoirs :

Madame DULAC Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur LAFENETRE Pascal
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Madame MONTEGU Bénédicte a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame MONTEGU Bénédicte

Secrétaire de Séance : Madame Annick CHEVALERIAS

Le 1er adjoint informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du remplacement des sources à décharges par des sources à LED et de suppression des foyers lumineux, lié au Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires du Fonds Verts portant sur la rénovation des parcs lumineux d'éclairage publics et

Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté Préfectoral n°EJ 2104007148 du 17 mai 2023,

Il convient de signer une convention reprenant le plan de financement de cette opération afin de définir de manière concordante les conditions de versement par la commune d'un fonds de concours au SDEG16.

Conformément aux statuts du SDEG16 et à ses annexes, le plan de financement repris dans la convention s'établit comme suit :

Montant maximum HT des travaux	23 803.44 €
Montant maximum du Fonds de Concours (75% du montant HT).....	17 852.58 €
Montant maximum de la participation de la Commune.....	9 521.38 €
correspondant au montant maximum du Fonds de Concours à verser par la commune au SDEG16.	

Soit :

Eclairage public :

Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage publics H.T.....	23 803.44 €
TVA 20 %.....	4 760.69 €
Montant Total TTC.....	28 564.13 €

Financement des travaux :

Financement de l'Etat _ Fond vert _ (20% du montant HT).....	4 760.69 €
Financement du SDEG16 (40% du montant HT).....	9 521.38 €
TVA récupérée par le SDEG16 (100%).....	4 760.69 €
Contribution de la collectivité (40 % du montant HT).....	9 521.38 €

AR Prefecture

016-211601208-20250407-D2025222-DE
Reçu le 09/04/2025

S'agissant de la réalisation d'un équipement relevant de la compétence éclairage public en vue de la transition énergétique des territoires, ce fonds de concours est imputable à la section investissement du budget communal.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DEMANDE au SDEG16 de réaliser les travaux,

ACCEPTE de financer par Fonds de concours la contribution appelée par le SDEG16,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention portant fonds de concours au SDEG16 ainsi que son financement.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 09/04/2025

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint
Anthony DOUET

